

Résumé

Au cours des dix dernières années, les gouvernements ont lancé des initiatives majeures pour s'attaquer à l'évasion fiscale sur le plan international. Ces initiatives comprennent la création d'une nouvelle forme de coopération internationale qui a longtemps été considérée utopique. Il s'agit d'un échange automatique et multilatéral d'informations bancaires, en vigueur depuis 2017 et appliqué par plus de 100 pays en 2023. Un accord international historique portant sur un impôt minimum mondial pour les sociétés multinationales a également été soutenu par plus de 140 pays et territoires en 2021.

Pourtant, malgré l'importance de ces avancées, on en sait encore peu sur les effets de ces nouvelles politiques. L'évasion fiscale mondiale diminue-t-elle ou augmente-t-elle ? De nouvelles problématiques émergent-elles, et le cas échéant, lesquelles ? Ces questions revêtent une importance considérable dans un contexte d'augmentation des inégalités de revenus et de richesse, d'une dette publique élevée à la suite de la pandémie de Covid-19 et d'importants besoins de recettes publiques pour lutter contre le changement climatique et financer les services de santé, l'éducation et les infrastructures publiques.

Ce rapport aborde ces questions grâce à une collaboration internationale inédite et à d'importantes améliorations en matière d'accès aux données fiscales. Il a été préparé par le personnel de l'Observatoire européen de la fiscalité, un laboratoire de recherche créé en 2021 avec une expertise unique en matière de questions fiscales internationales. Ce rapport résume le travail mené par plus de 100 chercheurs du monde entier, souvent en partenariat avec les administrations fiscales. Ce travail tire parti de la disponibilité de nouvelles données sur les activités des entreprises multinationales (tels que les rapports pays par pays) et de la richesse offshore des ménages (grâce à l'échange automatique d'informations bancaires) créées par les initiatives politiques de la dernière décennie. Ce rapport constitue la première tentative systématique de faire le bilan de cette révolution informationnelle.

Il convient de préciser d'emblée que ce rapport ne se limite pas à l'étude de l'évasion fiscale en son sens le plus étroit : celui de la fraude fiscale. Nous n'abordons pas non plus toutes les formes d'évasion, loin de là. Notre attention se porte sur les problématiques qui ont été au cœur de l'élaboration des politiques internationales au cours de la dernière décennie, à savoir les défis posés par la mondialisation en matière de taxation des entreprises multinationales et des individus les plus riches. Certaines des pratiques que nous abordons sont clairement illégales, comme le fait de ne pas déclarer les revenus perçus sur des comptes bancaires offshore. D'autres se situent dans une zone grise sur le plan légal, entre l'optimisation fiscale et l'évasion, comme le déplacement des bénéfices vers des sociétés-écrans sans substance économique. D'autres encore sont clairement légales, telles que le fait de s'expatrier pour bénéficier de régimes fiscaux spéciaux conçus pour attirer les personnes fortunées. Toutefois, toutes ces pratiques permettent aux acteurs économiques qui ont le plus profité de la mondialisation de réduire encore davantage leurs taux d'imposition, ce qui diminue les recettes gouvernementales et accroît les inégalités.

Ce qui est en jeu, c'est la question de l'acceptabilité sociale de la mondialisation et des systèmes fiscaux modernes.

Nous mettons en lumière des évolutions positives qui méritent d'être célébrées, mais aussi des revers et des problèmes majeurs qui restent sans solution.

- Premièrement, la dissimulation d'actifs offshore des personnes fortunées a diminué. Grâce à l'échange automatique d'informations bancaires, **nous estimons que l'évasion fiscale offshore a été divisée par trois au cours des dix dernières années.** Cette réussite démontre qu'il est possible de réaliser des progrès significatifs dans la lutte contre l'évasion fiscale lorsque la volonté politique existe.
- Deuxièmement, **le taux d'imposition minimum mondial de 15 % sur les multinationales, qui avait suscité de grands espoirs en 2021, a été considérablement affaibli.** Initialement prévu pour augmenter les recettes fiscales des entreprises à l'échelle mondiale de près de 10 %, une liste croissante de failles a divisé par deux les recettes escomptées (et même par trois comparé à un taux de 20%).
- Troisièmement, l'évasion fiscale, y compris l'évasion dans la zone grise à la limite de la légalité, se produit de plus en plus au niveau national. **Les milliardaires du monde entier ont des taux d'imposition effectifs allant de 0 à 0,5 % de leur patrimoine,** en raison de l'utilisation fréquente de sociétés-écrans pour échapper à l'impôt sur le revenu. À ce jour, aucune tentative sérieuse n'a été entreprise pour remédier à cette situation, ce qui risque de compromettre l'acceptabilité sociale des systèmes fiscaux existants.

Nous formulons six propositions pour aborder les problèmes identifiés dans ce rapport. Une proposition clé consiste à instaurer un impôt minimum mondial sur les milliardaires, équivalant à 2 % de leur patrimoine. Nous avançons une première estimation du potentiel de revenus de cette mesure, montrant qu'elle pourrait générer près de 250 milliards de dollars (provenant de moins de 3 000 individus) annuellement. Un impôt minimum mondial renforcé sur les entreprises multinationales, dépourvu de failles, permettrait de générer un revenu supplémentaire de 250 milliards de dollars par an. Pour donner une idée de l'ampleur des sommes en jeu, des études récentes estiment que les pays en développement ont besoin de 500 milliards de dollars supplémentaires chaque année en recettes publiques pour faire face aux défis du changement climatique.¹

Ces besoins pourraient ainsi être entièrement comblés par les deux principales réformes que nous proposons. Toutes les propositions, y compris les réponses à d'éventuelles critiques, sont détaillées en profondeur dans le chapitre 5.

Un message clé de ce rapport est que l'évasion fiscale n'est pas une loi de la nature, mais un choix politique. En tant que nations interconnectées, nous pouvons choisir des politiques qui laissent l'évasion fiscale se développer librement, ou nous pouvons choisir la coordination pour la réduire. Il est également possible de réaliser des progrès majeurs grâce à des actions unilatérales, si un accord mondial ambitieux venait à échouer.

¹ Consultez le rapport "Finance for climate action : Scaling up investment for climate and development", rédigé par le groupe d'experts de haut niveau indépendant sur le financement climatique, en novembre 2022.

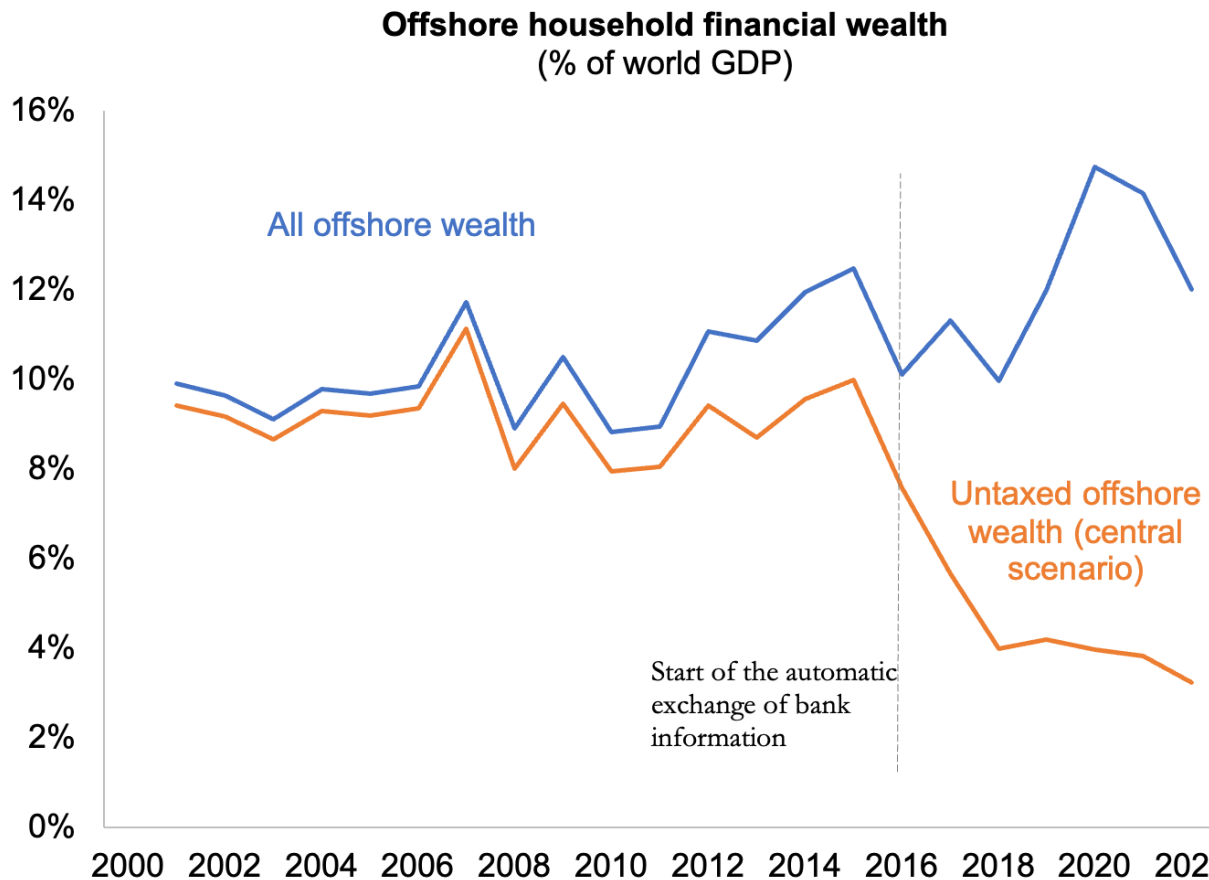
1. Six constats sur la dynamique de l'évasion fiscale mondiale et de la concurrence fiscale internationale

Ce rapport met en évidence six nouveaux constats sur la dynamique de l'évasion fiscale internationale et de la concurrence fiscale. Il convient de souligner que malgré les progrès réalisés ces dernières années en matière de données, les sources de données disponibles demeurent imparfaites. Nos conclusions sont donc nécessairement provisoires et préliminaires. Il est nécessaire de disposer de statistiques publiques plus complètes et de meilleure qualité sur les profits des entreprises, la richesse et les taux d'imposition effectifs des différents groupes socio-économiques, y compris, et surtout, au sommet de la distribution. Malgré ces limites, six tendances robustes se dégagent déjà.

Constat n° 1 : l'échange automatique d'informations, une véritable avancée

Grâce à l'échange automatique d'informations bancaires, l'évasion fiscale offshore a été divisée par trois environ en moins de 10 ans. Avant 2013, les ménages possédaient l'équivalent de 10 % du PIB mondial en patrimoine financier dans les paradis fiscaux du monde entier, dont la majeure partie n'était pas déclarée aux autorités fiscales et appartenait à des particuliers fortunés. Aujourd'hui, le patrimoine financier offshore des ménages représente toujours l'équivalent de 10 % du PIB mondial, mais dans notre scénario central, seulement approximativement 25 % de ce patrimoine échappe à l'impôt. Cette réduction de la non-conformité est un succès majeur qui montre que des progrès rapides peuvent être réalisés dans la lutte contre l'évasion fiscale s'il y a la volonté politique de le faire (Figure 1).

Figure 1 : Le succès de l'échange automatique d'informations bancaires



Notes : Ce graphique présente l'évolution du patrimoine financier offshore des ménages au niveau mondial (exprimé en pourcentage du PIB mondial) et du patrimoine financier offshore non taxé dans le scénario central détaillé au chapitre 1. Dans ce scénario, 27 % du patrimoine financier offshore échappe à l'imposition en 2022, ce qui représente 3,2 % du PIB mondial. Source : pour le patrimoine financier offshore mondial, Souleymane Faye, Sarah Godar et Gabriel Zucman (2023), "Global Offshore Wealth 2001 - 2022", document de travail de l'Observatoire européen de la fiscalité ; pour la richesse non imposée : calculs de l'Observatoire européen de la fiscalité ; consultez le chapitre 1 pour plus de détails.

Malgré ces progrès, une partie des actifs échappent toujours à l'impôt en raison de deux problèmes principaux. Premièrement, il est toujours possible de posséder des actifs financiers qui échappent à l'échange, que ce soit en raison du non-respect des règles par les institutions financières offshore ou en raison de limitations dans la conception de l'échange automatique d'informations bancaires. De nombreuses institutions financières offshore respectent scrupuleusement leurs obligations, mais d'autres peuvent ne pas le faire, de peur de perdre leur clientèle ou parce qu'elles ne se sentent pas véritablement menacées par les sanctions des autorités fiscales. Deuxièmement, tous les actifs ne sont pas couverts par l'échange automatique d'informations bancaires. Des recherches récentes mettent en évidence comment certaines personnes qui avaient l'habitude de dissimuler des actifs financiers dans des banques offshore ont exploité ces failles en transférant leurs avoirs vers des actifs non couverts, en particulier l'immobilier.

Constat n° 2 : Un important transfert de bénéfices vers les paradis fiscaux, sans effet discernable des politiques mises en place jusqu'à présent.

Une quantité persistante de bénéfices continue à être délocalisée vers les paradis fiscaux, atteignant 1 000 milliards de dollars en 2022. Cela équivaut à 35 % de l'ensemble des bénéfices enregistrés par les entreprises multinationales en dehors de leur pays d'origine. Les pertes de revenus fiscaux pour les entreprises causées par ce transfert sont significatives, équivalant à près de 10 % des recettes fiscales des entreprises collectées à l'échelle mondiale. Les multinationales américaines sont responsables d'environ 40 % du transfert de bénéfices à l'échelle mondiale, et les pays européens continentaux semblent être les plus touchés.

Malgré des initiatives politiques ambitieuses, le transfert de bénéfices montre peu de signes d'atténuation. En 2015, l'OCDE a lancé le projet de l'Érosion de la Base et du Transfert de Bénéfices (BEPS), et en 2017, les États-Unis ont introduit des mesures pour réduire le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales américaines (tout en réduisant leur taux d'imposition des sociétés de 35 à 21 %). Pourtant, 7 ans après le début du processus BEPS et 5 ans après la loi américaine, l'étendu du transfert mondial de bénéfices semble n'avoir que peu changé. La perte mondiale de recettes fiscales due à ce transfert semble avoir stagné à environ 10 % des recettes fiscales des entreprises collectées (Figure 2). Cela ne signifie pas pour autant que les initiatives politiques de la dernière décennie n'ont eu aucun effet : en l'absence de ces politiques, le transfert de bénéfices aurait peut-être été encore plus élevé aujourd'hui.

Figure 2 : Le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales a explosé et reste élevé



Notes : Ce graphique présente l'évolution de la perte de recettes fiscales mondiales causée par la délocalisation des bénéfices, exprimée en pourcentage des recettes fiscales mondiales perçues par les entreprises. À titre de référence, nous indiquons le début du processus d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices en 2015 et la loi sur les réductions d'impôts et les emplois en 2018. Source : Ludvig Wier et Gabriel Zucman (2023), "Global Profit Shifting 1975-2020", document de travail de l'Observatoire européen de la fiscalité, mis à jour en 2022 par l'Observatoire européen de la fiscalité ; voir le chapitre 2 pour plus de détails.

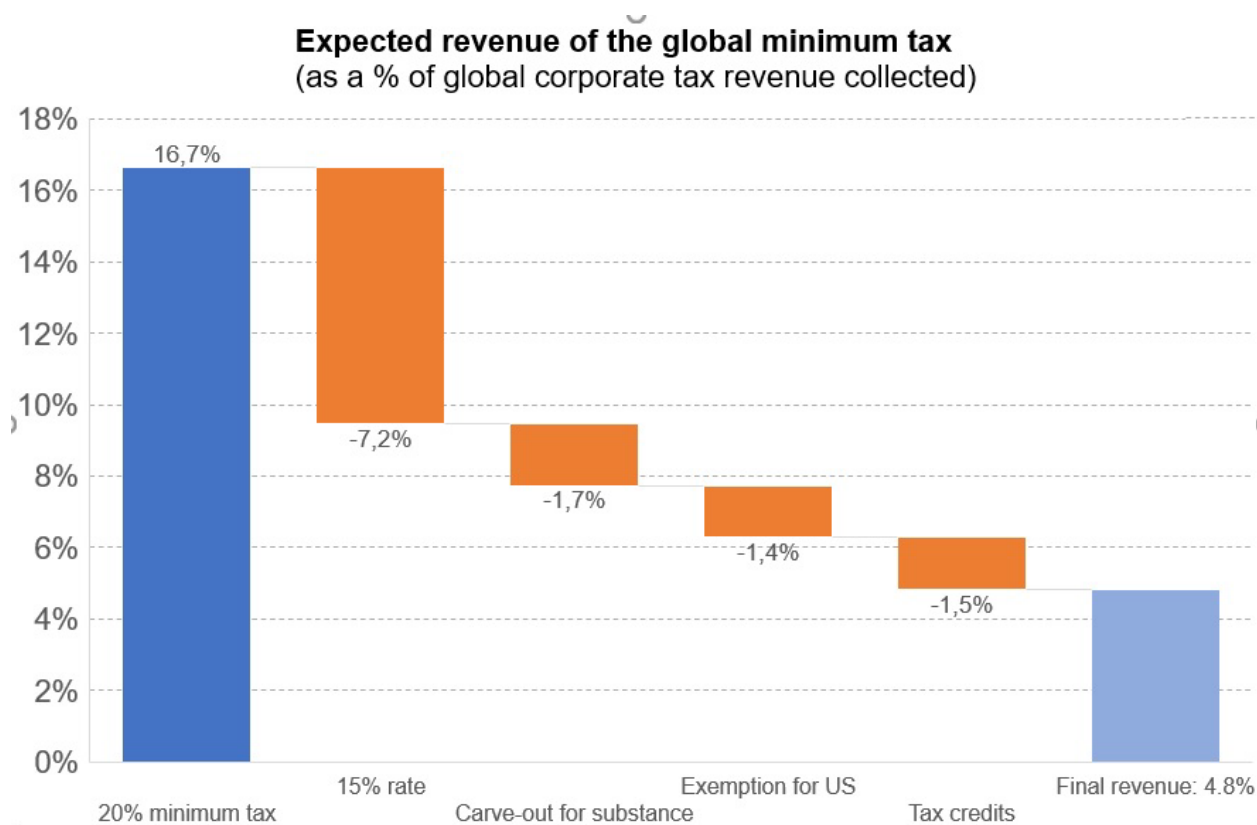
Constat n° 3 : l'impôt minimum mondial : une promesse considérablement affaiblie

En 2021, plus de 140 pays et territoires ont convenu de mettre en œuvre un impôt minimum révolutionnaire de 15 % sur les bénéfices des multinationales. Il s'agit d'une avancée majeure : c'est la première fois qu'un accord international fixe un seuil minimum d'impôts sur les bénéfices. Auparavant, les décideurs politiques tentaient de réglementer la définition en régulant l'assiette fiscale, de remédier aux incohérences dans la définition des bénéfices d'un pays à l'autre, d'améliorer la répartition des bénéfices à l'échelle internationale, mais il n'y avait aucun accord sur les *taux d'imposition*, l'aspect clé de la politique fiscale.

Cependant, depuis l'accord politique de 2021 sur un taux d'imposition minimum mondial, les dispositions de l'accord politique ont été considérablement affaiblies en raison d'une liste croissante de failles. Tel qu'il se présente actuellement, le taux d'imposition minimum mondial ne générerait qu'une fraction des recettes fiscales auxquelles on pourrait s'attendre en fonction des principes énoncés en 2021 : moins de 5% des recettes de l'impôt sur les sociétés au niveau

mondial, contre 9 % avec un taux de 15 % et sans failles, et plus de 16 % avec un taux d'imposition de 20 % (Figure 3). Plus inquiétant encore, le taux d'imposition minimum mondial permet toujours une course au moins disant fiscal en matière d'impôt sur les sociétés (et pourrait même la renforcer), car il permet aux entreprises de maintenir des taux d'imposition effectifs inférieurs à 15 % tant qu'elles ont une activité réelle suffisante dans les pays à faible fiscalité. Cette exonération : une dérogation de substance économique, incite les entreprises multinationales à déplacer leur production vers des pays à très faible fiscalité, ce qui à son tour incite des paradis fiscaux à continuer de proposer des taux inférieurs à 15 %.

Figure 3 : L'affaiblissement de l'impôt minimum mondial



Notes : Cette figure présente les recettes estimées d'un impôt minimum de 20 % sur les bénéfices des entreprises multinationales sans exonérations, ainsi que les effets de diverses dispositions incorporées dans le taux d'imposition minimum de 15 % du Pilier Deux du cadre à deux piliers de l'OCDE : (i) un taux de 15 % au lieu de 20 % ; (ii) une dérogation pour la substance économique (permettant aux entreprises d'exclure 8 % des actifs et 10 % de la masse salariale de l'assiette de l'impôt minimum) ; (iii) une exonération des profits domestiques des entreprises multinationales américaines de l'impôt minimum (en raison de la non-participation des États-Unis et de la suspension temporaire des mesures de sauvegarde permettant à d'autres pays de percevoir les impôts impayés par les États-Unis), et (iv) un traitement préférentiel des crédits d'impôt remboursables (qui ne sont pas pris en compte comme impôts négatifs). Un impôt minimum de 15 % sans failles générerait l'équivalent de 9 % des recettes fiscales des entreprises au niveau mondial ; après les exonérations pour la substance économique, les exonérations pour les entreprises américaines et les exonérations pour les crédits d'impôt, les recettes sont réduites à environ 5 %. Sources : calculs de l'Observatoire européen de la fiscalité ; consultez le chapitre 2 pour plus de détails.

Constat n° 4 : de nouvelles formes de concurrence fiscale apparaissent avec des effets néfastes sur les recettes publiques et les inégalités.

De nouvelles formes de concurrence fiscale agressive apparaissent et affectent gravement les recettes publiques. Au cours des 15 dernières années, de nombreux pays ont introduit des régimes fiscaux préférentiels pour attirer des groupes socio-économiques spécifiques perçus comme particulièrement mobiles. Du point de vue strictement national, cette stratégie peut renforcer la collecte fiscale et stimuler l'activité. Cependant, sur le plan mondial, ces politiques ont un impact négatif global : les contribuables attirés par un pays réduisent la base fiscale d'un montant équivalent dans un autre pays, ce qui entraîne une diminution de la collecte fiscale mondiale. Étant donné que ces régimes spéciaux ciblent principalement les individus fortunés, ils réduisent la progressivité des systèmes fiscaux, alimentant ainsi les inégalités. Les impôts économisés par bénéficiaire sont élevés, de même que les coûts fiscaux pour les gouvernements (Tableau 1).

Tableau 1 : La prolifération des régimes fiscaux spéciaux dans l'Union européenne

	Number of regimes	Fiscal cost (€ million)	Number of beneficiaries	Average tax reduction per beneficiary (€)
Foreign source income	10	5,141	102,378	64,553
Domestic income	15	2,031	151,384	15,415
Pensions	5	295	9,237	32,616
All	30	7,467	262,999	28,392

Notes : ce tableau présente des statistiques récapitulatives pour les 30 régimes fiscaux préférentiels étudiés au chapitre 3. Les régimes fiscaux liés aux "revenus provenant de l'étranger" (proposés par la Grèce, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, le Portugal, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni) offrent une fiscalité préférentielle sur les revenus mondiaux ou les revenus étrangers tout en appliquant une fiscalité standard aux revenus gagnés sur le territoire national. Les régimes fiscaux liés aux "revenus domestiques" (proposés par l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède) offrent des taux réduits lors de la réalisation d'une activité économique spécifique dans le pays hôte ; la plupart de ces régimes ciblent les travailleurs à haut revenu ou des professions spécifiques telles que les scientifiques, les artistes ou les sportifs. Les régimes fiscaux liés aux "retraites" (proposés à Chypre, en Grèce, en Italie, à Malte et au Portugal) ciblent les retraités : ils offrent une imposition réduite sur les pensions provenant de l'étranger, dans le but d'attirer des consommateurs ayant un pouvoir d'achat moyen plus élevé que la population résidente. Sources : calculs de l'Observatoire européen de la fiscalité, voir le chapitre 3.

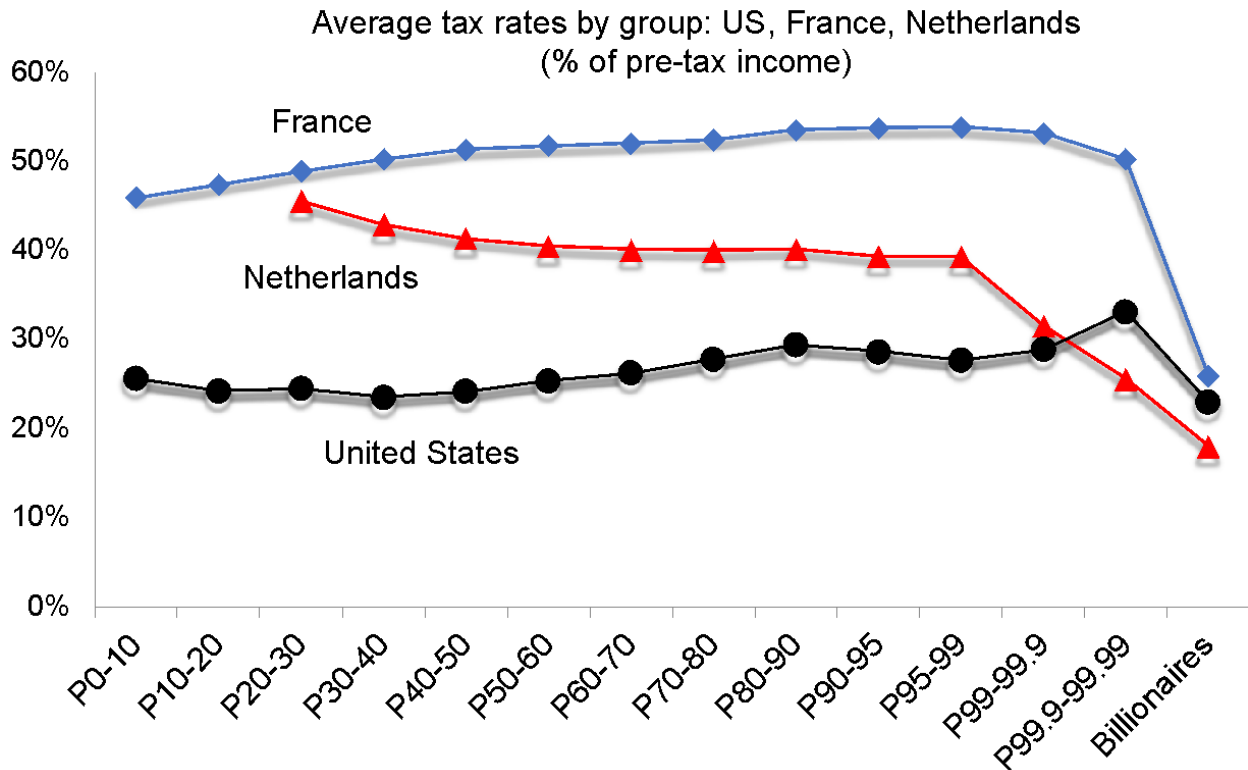
Au niveau des entreprises, la course aux subventions en cours pour les producteurs d'énergie verte pourrait plus que compenser les gains de revenus du taux d'imposition minimum mondial des sociétés. Déclenchée par la multiplication des aides d'État chinoises et de la Loi sur la réduction de l'inflation (IRA) aux États-Unis, les gouvernements du monde entier offrent de plus en plus de subventions aux producteurs d'énergie verte. Cette course moins dommageable que

la concurrence fiscale standard (réduction du taux d'imposition pour l'ensemble des bénéficiaires des sociétés) car elle présente un aspect positif crucial : elle a le potentiel d'accélérer la transition vers une économie mondiale zéro carbone. Cependant, elle soulève également certains des mêmes problèmes que la concurrence fiscale standard. Elle épuise les recettes publiques et, si elle n'est pas accompagnée de mesures égalitaires, elle risque d'accroître les inégalités en augmentant les bénéfices après impôts des actionnaires, qui ont tendance à se situer au sommet de la distribution des revenus.

Constat n° 5 : les milliardaires du monde entier bénéficient de taux d'imposition effectifs très bas

Des recherches pionnières menées en partenariat avec les administrations fiscales montrent que les milliardaires du monde entier ont des taux d'imposition personnels effectifs très faibles, compris entre 0 et 0,5 % de leur patrimoine. Les impôts personnels comprennent tous les impôts sur le revenu individuel et les impôts sur la fortune, lorsqu'ils existent. Dans un pays comme les États-Unis, le taux d'imposition effectif des milliardaires semble se rapprocher de 0,5 %, tandis que dans un pays comme la France, il se rapproche de 0 %. Exprimés en tant que pourcentage du revenu et en tenant compte de tous les impôts payés à tous les niveaux de gouvernement (y compris les impôts sur les sociétés, les impôts sur la consommation, les cotisations sociales, etc.), les taux d'imposition effectifs des milliardaires semblent nettement plus bas que ceux de tous les autres groupes de la population (Figure 4).

Figure 4 : le déficit fiscal des milliardaires



Notes : Ce graphique présente des estimations des taux d'imposition effectifs par groupes de revenus avant impôts et pour les milliardaires en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis. Ces estimations comprennent tous les impôts payés à tous les niveaux de gouvernement et sont exprimées en pourcentage du revenu avant impôts. P0-10 désigne les 10 % des adultes en bas de la distribution des revenus avant impôts, P10-20 le décile suivant, etc. Le revenu avant impôts comprend l'ensemble des revenus nationaux (mesurés selon les définitions standard des comptes nationaux) avant les impôts et transferts gouvernementaux et après le fonctionnement du système de retraite. Le revenu national exclut les gains en capital non réalisés, mais inclut les bénéfices non distribués des entreprises. Sources : voir le chapitre 4.

L'une des principales raisons pour lesquelles les milliardaires ont tendance à avoir des taux d'imposition effectifs faibles est que, dans de nombreux pays (avec certaines exceptions), ils peuvent utiliser des sociétés personnelles de détention de patrimoine (autrement appelée holding familiale) pour éviter l'impôt sur le revenu. Dans ces pays, l'utilisation d'une société holding permet aux propriétaires fortunés de sociétés cotées en bourse qui distribuent des dividendes d'éviter de payer des impôts sur ces dividendes. Ces holdings se situent dans une zone grise entre l'optimisation fiscale, l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Dans la mesure où elles sont créées dans le but d'éviter l'impôt sur le revenu, elles peuvent légitimement être considérées comme plus proches de l'évasion ou la fraude. Certains pays, comme les États-Unis, ne tolèrent pas cette pratique et soumettent automatiquement les dividendes gagnés par le biais de sociétés holding personnelles, à l'impôt sur le revenu.

Constat n° 6 : un impôt minimum mondial sur les milliardaires permettrait de récolter des sommes considérables

Un impôt minimum sur la fortune des milliardaires égal à 2 % de leur fortune permettrait de lutter contre cette évasion fiscale et de générer près de 250 milliards de dollars provenant de moins de 3 000 individus. À notre connaissance, c'est la première fois qu'une telle proposition est détaillée et quantifiée, en effet, il était difficile de le faire auparavant en l'absence de données sur le montant actuellement payé en impôts par les milliardaires. Le nombre de contribuables concernés par notre proposition est très faible, et le taux d'imposition pour ces contribuables (2 %) resterait très modeste, à titre comparatif, la richesse des milliardaires mondiaux a augmenté en moyenne de 7 % par an depuis 1995 (corrigée de l'inflation). Malgré cela, le potentiel de revenus est élevé en raison de la concentration de la richesse en haut de la distribution et des taux d'imposition actuels très bas des milliardaires (Tableau 2). Les conditions de mise en œuvre sont discutées en détail au chapitre 5.

Tableau 2 :
Potentiel de recettes d'un impôt minimum de 2 % sur la fortune des milliardaires en 2023 (milliards de dollars)

Région	Nombre de milliardaires	Richesse totale (milliards de dollars)	Impôt personnel actuellement payé	Recettes de l'impôt minimum sur la fortune de 2 % (en milliards de dollars)
L'Europe	499	2,418	6.0	42.3
Amérique du Nord	835	4,822	24.1	72.3
Asie de l'Est	838	3,446	8.6	60.3
Asie du Sud et du Sud-Est	260	991	2.5	17.3
Amérique du Sud	105	419	1.0	7.3
Afrique subsaharienne	11	52	0.1	0.9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	75	182	0.5	3.2
Russie et Asie centrale	133	586	1.5	10.3
Total	2,756	12,916	44	214

Notes : Le tableau présente des estimations du potentiel de revenus d'un impôt minimum sur la fortune des milliardaires mondiaux, équivalant à 2 % de leur patrimoine. L'impôt minimum est calculé comme étant de 2 % de leur patrimoine, moins le montant de l'impôt personnel (impôt sur le revenu et tout impôt sur la fortune s'il existe) qu'ils paient déjà. Par exemple, on estime que les 499 milliardaires européens possèdent 2 418 milliards de dollars de patrimoine. Un impôt sur la fortune de 2 % générerait 2 % de 2 418 milliards de dollars, soit 48,4 milliards de dollars. Après soustraction du montant de l'impôt personnel qu'ils paient actuellement (estimé à environ 6 milliards de dollars),

les revenus de l'impôt minimum de 2 % sur la fortune s'élèvent à 42,3 milliards de dollars pour les milliardaires européens. Source : Calculs de l'Observatoire européen de la fiscalité. La richesse des milliardaires est tirée du *Rapport sur les inégalités dans le monde 2022*, tableau 7.3. Nous supposons que la richesse des milliardaires en 2023 est égale à celle des milliardaires en 2021, de sorte que les estimations de revenus doivent être considérées comme sous-évaluées.

2. Six recommandations pour concilier mondialisation et justice fiscale

Le présent rapport formule six recommandations visant à résoudre les problèmes identifiés précédemment. Le thème commun de ces recommandations est qu'elles visent à réduire le déficit fiscal des sociétés multinationales et des particuliers fortunés. Les déficits fiscaux représentent la différence entre ce que ces acteurs paient en impôts aujourd'hui et ce qu'ils paieraient si les impôts minimums étaient correctement appliqués. Réduire les déficits fiscaux des multinationales et des personnes fortunées peut non seulement générer des montants importants de recettes gouvernementales, mais aussi contribuer à accroître l'acceptabilité sociale de la mondialisation. Nos propositions sont les suivantes :

1. Réformer l'accord international sur la taxation minimale des sociétés pour mettre en place un taux de 25 % et éliminer les failles du dispositif qui encouragent la concurrence fiscale.
2. Instaurer un nouvel impôt minimum mondial pour les milliardaires du monde, équivalant à 2 % de leur patrimoine.
3. Mettre en place des mécanismes pour taxer les personnes fortunées qui ont été résidents à long terme dans un pays et choisissent de s'installer dans un paradis fiscal.
4. Mettre en œuvre des mesures unilatérales pour collecter une partie des déficits fiscaux des sociétés multinationales et des milliardaires en cas d'échec des accords mondiaux sur ces questions.
5. Avancer vers la création d'un Registre Mondial des Actifs pour lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale.
6. Renforcer l'application des règles de substance économique et des règles anti-abus.

Certaines de ces politiques s'appuient sur des cadres internationaux existants et peuvent être mises en œuvre à court ou moyen terme, tandis que d'autres adoptent une perspective à plus long terme. Le taux d'imposition minimum mondial de 15 % pour les sociétés, malgré ses limites, montre qu'un accord international sur les taux d'imposition minimums, longtemps considéré comme utopique, est possible. La même approche pourrait rapidement être appliquée aux milliardaires. Nous examinons également des options plus ambitieuses qui nécessiteront probablement plus de temps, ainsi que des options pouvant être mises en œuvre unilatéralement par les pays, mais qui pourraient nécessiter une évolution des traités internationaux.

La coopération internationale est toujours préférable, mais de véritables accords mondiaux devraient être l'objectif final plutôt que le point de départ. Étant donné l'intérêt que certains acteurs économiques ont à préserver le statu quo, exiger l'unanimité dès le départ limite considérablement le champ des possibilités. Au lieu de cela, l'histoire récente montre comment une action unilatérale (ou une action multilatérale par un groupe de pays leaders) peut ouvrir la voie à des accords presque mondiaux à terme. L'action unilatérale, si elle est économiquement fondée, peut accélérer plutôt que freiner la coopération mondiale. Nous fournissons une discussion détaillée de la faisabilité et du potentiel de revenus des mesures unilatérales pour taxer les

personnes fortunées et les multinationales. **Contrairement à une opinion largement répandue, des mesures ambitieuses sont possibles même en l'absence de coordination internationale.**